



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fête nationale du 14 juillet

Question écrite n° 121810

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur le défilé du 14 juillet, jour de fête nationale française. Il lui demande de bien vouloir réaffirmer sa position, et assurer du maintien des défilés militaires.

Texte de la réponse

Depuis 1880, un défilé militaire est organisé à Paris à l'occasion de la fête nationale, en présence du Président de la République, des représentants des collectivités d'outre-mer, d'une grande partie des membres du Gouvernement, ainsi que d'ambassadeurs étrangers. Le même jour, des défilés militaires réunissant des unités locales se déroulent dans plusieurs autres villes de France. Le défilé militaire du 14 juillet, hommage mutuel que se rendent la Nation et son armée, représente l'une des manifestations de la détermination de notre pays à défendre ses valeurs. Il constitue l'un des moments forts du cérémonial républicain. Le 14 juillet est également la date du principal rendez-vous annuel entre la population française et ses forces armées. Les militaires ayant participé le matin à la traditionnelle parade sur les Champs-Élysées présentent ainsi l'après-midi certains de leurs équipements sur différents sites de la capitale, et témoignent de leur expérience et savoir-faire auprès des personnes souhaitant venir à leur rencontre. De plus, depuis 1994, le défilé militaire parisien a régulièrement accueilli des délégations étrangères soulignant l'importance que la France accorde aux structures de sécurité collective et aux partenariats qu'elle entretient avec de nombreux pays du monde : l'Allemagne en 1994, le Maroc en 1999, les États-Unis en 2002, la Grande-Bretagne en 2004, le Brésil en 2005, un détachement militaire de chacun des 27 pays de l'Union européenne en 2007, un régiment de casques bleus en 2008, l'Inde en 2009, 13 pays d'Afrique subsaharienne en 2010. Dans ce contexte, il n'est pas envisagé de remettre en cause l'existence de cette prestigieuse manifestation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121810

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 2011, page 11907

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3820